

## AGENDA / CALENDRIER PÉDAGOGIQUE

Programme sur 12 mois, d'octobre Année N à septembre Année N+1  
 Planning de formation : nous consulter.

- Inscription : dès janvier
- Rentrée scolaire : octobre

## VALIDATION DU TITRE



Certification NCPIF « Négociateur-conseil en Patrimoine Immobilier & Financier »  
 Titre de Niveau 6 Européen reconnu par l'Etat et enregistré au Répertoire National des certifications Professionnelles par arrêté du 9 avril 2018 publié au Journal Officiel le 17 avril 2018 délivré par Sciences-U Lyon.  
 Cette formation permet de valider 60 crédits ECTS



Pour toute question concernant le parcours d'un apprenant en situation de handicap, veuillez contacter notre référent handicap : referent-handicap@ecolecommerciale.org



### CONTACT

**Mme Louisa HASNAOU**

✉ [louisa.hasnaou@ecolecommerciale.fr](mailto:louisa.hasnaou@ecolecommerciale.fr)

☎ 06 49 82 99 03



### CONTACT

**M. Jordan HUFSCMITT**

✉ [jordan.hufschmitt@ecolecommerciale.fr](mailto:jordan.hufschmitt@ecolecommerciale.fr)

☎ 06 48 91 92 41

Information valable à la date du 12/2020

## BACHELOR

### « NÉGOCIATEUR-CONSEIL EN PATRIMOINE IMMOBILIER ET FINANCIER »

Titre RNCP de niveau 6 reconnu par l'Etat

Le Négociateur Conseil en Patrimoine Immobilier et Financier (NCPIF) est un professionnel de la négociation de biens immobiliers d'habitation et d'entreprise, capable d'analyser le patrimoine immobilier et financier de ses clients, afin de pouvoir conseiller de nouveaux investissements.

Il accompagne et oriente le vendeur et l'acquéreur dans le cadre des opérations destinées à la constitution et au développement du patrimoine immobilier. Il a aussi des connaissances solides et actualisées en placements financiers, « concurrents » naturels des placements immobiliers.

A l'instar du notaire ou de l'avocat, il pérennise sa relation avec les clients, les conseille et les informe régulièrement des évolutions économiques et juridiques des marchés et assure le suivi de la transaction dont il a été l'acteur.

Le référentiel de compétences du NCPIF répond aux attentes du marché de l'emploi du secteur dans la mesure où la certification a pour objectif de former des professionnels avisés et critiques disposant d'une double casquette, immobilière et financière.

L'obtention du titre NCPIF permet d'obtenir la carte professionnelle T (Transaction) délivrée par la préfecture et donne accès aux statuts IAS (Intermédiaire en assurance) et IOBSP (Intermédiaire en opération bancaires et de placements).

### CARRIÈRES VISÉES :

- Conseiller(ère) en immobilier / en immobilier d'entreprise
- Négociateur(trice) immobilier(ère)
- Conseiller(ère) en investissement / en investissement immobilier
- Chargé(e) de location
- Conseiller(ère) en gestion de patrimoine
- Directeur(trice) / Responsable d'agence
- Expert(e) immobilier(ère)
- Agent immobilier

## Formation en ALTERNANCE



## DÉROULEMENT DU CYCLE D'ÉTUDE :

La formation se déroule en alternance. Les cours en présentiel à l'ECP (exercices pratiques, études de cas, travaux en groupe...) alternent avec une activité professionnelle en entreprise.

Votre formation est totalement prise en charge par un Opérateur de Compétences (OPCO).

**Type de contrat : APPRENTISSAGE**

## CONDITIONS D'ACCÈS :

- Candidats titulaires d'un diplôme d'Etat Bac + 2 ou d'une certification de niveau 5 enregistrée au RNCP
- Candidat de niveau Bac doté d'une expérience professionnelle en rapport avec le domaine de compétences de l'immobilier (Validation sur étude du dossier et un entretien et sous réserve de la validation de Sciences-U)

*Un cycle préparatoire de quinze (15) jours est proposée aux candidats n'ayant pas une formation initiale en immobilier.*

*Admission sur analyse du dossier et entretiens individuels*

- Délai entre la demande de candidature et un rendez-vous: 7 jours en moyenne
- Délai entre l'entretien de motivation et la réponse: 7 jours en moyenne

## POURSUITES D'ÉTUDES

À l'issue de son bachelor, le diplômé peut intégrer la vie active. Il a également la possibilité d'opter pour une poursuite d'études.

- ➔ Mastère dans le domaine du Management
- ➔ Mastère dans le domaine de l'Immobilier

## COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- ✓ Analyser le patrimoine immobilier et financier des clients pour conseiller de nouveaux investissements
- ✓ Conseiller, accompagner et orienter le vendeur et l'acquéreur dans le cadre des opérations destinées à la constitution et au développement du patrimoine immobilier
- ✓ Suivre les transactions sur les volets juridiques, fiscaux, financiers, économiques, techniques et environnementaux
- ✓ Informer régulièrement les clients sur les évolutions économiques et juridiques des marchés
- ✓ Gérer et planifier les actions des clients sur le court, moyen et long terme
- ✓ Construire et entretenir un réseau professionnel solide
- ✓ Manager une équipe commerciale en tant que responsable d'agence

## PROGRAMME PÉDAGOGIQUE: 490 heures

### UC1 : Développer le portefeuille de biens et de prospects

- Droit et pratique du mandat de vente
- Marketing de l'immobilier
- Techniques professionnelles
- Gestion d'un centre de profit immobilier
- Droit et pratique de la VEFA
- Connaissance de l'environnement

### UC2 : Finaliser la vente ou la location

- Assurance
- Diagnostics techniques
- Techniques du bâtiment
- Urbanisme
- Droit et pratique de la copropriété
- Droit et pratique de la gestion locative

### UC3 : Conseiller & accompagner son client

- Droit général
- Fondements économiques et financiers
- Financement et fiscalité
- Expertise immobilière
- Bureautique appliquée au métier
- Anglais

### BLOC PROFESSIONNALISATION : Pratiques et expériences professionnelles

- Dossier professionnel
- Évaluation en entreprise

*Remarque : cette formation ne permet pas de valider actuellement des blocs de compétences séparément.*

*Programme pédagogique détaillé sur demande.*

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les candidats sont évalués selon plusieurs modalités :

- Evaluations modulaires
- Evaluation de compétences
- Dossier professionnel

Sont admis automatiquement les étudiants qui remplissent l'ensemble des conditions suivantes :

- Moyenne minimum égale à 10 dans chaque évaluation de compétences
- Moyenne minimum égale à 10 à chacune des UC
- Avoir été présent(e) à toutes les épreuves

Le Certificateur (SCIENCES-U LYON) organise le jury qui est la seule entité habilitée à délivrer la certification et à émettre le diplôme.